



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 10 mars 2026

Communiqué de presse

Le 10 mars 2026, avisée de la découverte d'une **évasion de la maison d'arrêt de Villepinte survenue le 7 mars 2026**, la **JIRS (Juridiction interrégionale spécialisée) de Paris a ouvert une enquête pour évasion en bande organisée, et association de malfaiteurs** en vue de la préparation de crimes et délits (délits faisant encourir 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende). Les investigations sont confiées à l'**OCLCO** (office central de lutte contre le crime organisé) et à la DPJ-PP (direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris)

Il ressort des éléments portés à la connaissance du parquet que le 7 mars 2026, trois personnes se sont présentées la maison d'arrêt en exhibant de faux documents de police, et ont obtenu la remise du détenu sur présentation de faux documents judiciaires aux fins d'extraction pour une prétendue garde à vue.

Le détenu évadé, Ilyas KHERBOUCH, né en mars 2005, était en détention provisoire dans le cadre de deux dossiers et en exécution de quatre peines. Sa sortie de détention, avant toute nouvelle décision, était prévue en 2035.

Il était en détention provisoire dans les dossiers suivants :

- Il est mis en examen et placé en détention provisoire le 27 novembre 2025 pour des faits de vol en bande organisée, enlèvement et séquestration, et association de malfaiteurs au préjudice du footballeur Gianluigi DONNARUMMA, dans un dossier suivi par le parquet de Paris ;
- Il a été condamné à la peine de 6 ans d'emprisonnement avec maintien en détention, le 28 novembre 2025, par le tribunal correctionnel de Paris, pour complicité de vols aggravés par trois circonstances. Il a fait appel de cette décision, qui n'est pas définitive. Le délibéré de la cour est fixé le 12 mars 2026.

Il était également en train d'exécuter quatre peines prononcées à son encontre,

- **15 mois d'emprisonnement**, peine prononcée le 29 septembre 2023 par le tribunal correctionnel de Nanterre pour complicité de vol aggravé et rébellion en récidive ;
- **12 mois d'emprisonnement**, peine prononcée le 11 janvier 2024 par le tribunal correctionnel de Paris pour recel de vol aggravé en récidive ;
- **7 ans de réclusion criminelle**, peine prononcée le 3 décembre 2024 par la cour d'assises des mineurs des Yvelines pour vol à main armée en bande organisée, enlèvement et séquestration, association de malfaiteurs, et destruction par moyen dangereux en récidive ;
- **4 ans et 6 mois d'emprisonnement**, peine prononcée le 9 janvier 2026 par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour association de malfaiteurs en récidive.

Il a été condamné le 6 mars 2026 à la peine de **42 mois d'emprisonnement** par le tribunal correctionnel de Pontoise, dans un dossier pour des faits de vols avec violence en bande organisée en récidive. Cette peine n'avait pas encore été portée à l'écrou.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr